



**Communes
forestières**

Haute-Garonne

Forêts locales, intérêt général

SENSIBILISATION SUR LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

 30 octobre 2026

 Saint-Martory


S'INSCRIRE

PROGRAMME

Formation sur les Obligations Légales de
Débroussaillement

Le Président de l'Association des Communes forestières de la Haute-Garonne, Denis MARTIN ainsi que les services de l'Etat dans le département de la Haute-Garonne, ont le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillement qui se tiendra le :

**Vendredi 30 octobre 2026,
de 10h à 12h30 (partie théorique) et de 14h à 15h (partie terrain)**

Salle des fêtes, Place de la Poste
31 503 SAINT-MARTORY

Informations générales

Dans un contexte d'augmentation du risque incendie sur le département, vous êtes pleinement acteurs de la prévention et de la protection de votre territoire. Cette session vous permettra de comprendre les enjeux liés au risque incendie, vos responsabilités en tant qu'élus et la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) sur votre commune.

Formation conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Communes forestières Haute-Garonne

Mairie 31440 ESTENOS • 04 11 75 85 17

haute-garonne@communesforestieres.org •  •  •  • collectivitesforestieres-occitanie.org



Objectifs généraux :

- Objectif 1 : Identifier les enjeux départementaux liés au risque incendie et le rôle des élus dans la prévention et la gestion du risque
- Objectif 2 : Maîtriser les principales obligations réglementaires applicables aux communes en matière de Défense des Forêts Contre l'Incendie
- Objectif 3 : Appliquer les dispositions de l'arrêté départemental
- Objectif 4 : Comprendre, contrôler et planifier les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) à l'échelle communale

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la session, le participant sera capable de...

- Objectif 1 : Identifier les principales obligations de la commune en matière de prévention du risque incendie.
- Objectif 2 : Identifier les responsabilités du maire et des propriétaires dans la mise en œuvre des OLD.
- Objectif 3 : Connaître les principales étapes pour informer, contrôler et faire appliquer les OLD.
- Objectif 4 : Mobiliser les outils disponibles pour organiser et suivre les OLD à l'échelle communale.

Modalités pratiques

Partie en salle

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Mise en situation sur le terrain
- Échanges d'expériences entre participants
- Support de formation

RENSEIGNEMENTS

Anna PELLAERS

07 83 54 88 00

anna.pellaers@communesforestieres.org



Déroulé indicatif de la session

9h45 **Accueil des participants**

→ 10h00

10h00 **Ouverture de la journée**

→ 10h10

Mots d'accueil prononcés par les forces invitantes

Denis MARTIN, Président des Communes forestières Haute-Garonne

David Gardelle, Adjoint au maire de Saint-Martory, Président de l'Association Foncière Pastorale de Saint-Martory

Un représentant de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne

10h10 **Rôles et responsabilités des élus**

→ 10h25

Responsabilités et obligations en matière d'OLD

Sensibilisation et principaux leviers d'actions

Anna PELLAERS, Chargée de mission DFCI, Communes forestières de la Haute-Garonne

10h25 **Contexte du risque incendie dans la Haute-Garonne et intérêt du débroussaillage**

→ 10h45

Retour sur la saison estivale 2026

Le rôle du SDIS

Intérêt du débroussaillage pour la mise en protection

Nicolas MORLANS, Lieutenant-colonel, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne

10h45 **Réglementation sur les Obligations Légales de Débroussaillage**

→ 11h15

Présentation du cadre réglementaire

Mélissa CLARENC, Chargée de mission DFCI, Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne

11h15 **Intérêts du débroussaillage et modalités**

→ 11h35

Présentation de la Mission d'Intérêt Général DFCI

Intérêts et modalités techniques du débroussaillage

Office National des Forêts

11h35 **Outils et mises en œuvre**

→ 12h00

Outils pratiques et techniques mis à votre disposition pour identifier les secteurs et propriétaires concernés, informer, sensibiliser et organiser le suivi des OLD

Anna PELLAERS, Chargée de mission DFCI, Communes forestières de la Haute-Garonne



12h00 **Présentation des Associations Foncières Pastorales (AFP) en lien avec les Obligations**
→ 12h20 **Légales de Débroussaillage**

Leslie Geniez, Responsable du pôle pastoral, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne
David Gardelle, Adjoint au maire de Saint-Martory, Président de l'Association Foncière Pastorale de Saint-Martory

12h20 **Temps d'échanges et de questions**
→ 12h30

12h30 **Repas offert sur place par la Chambre d'Agriculture**
→ 14h00

14h00 **Partie terrain**

→ 15h00 L'après-midi sera consacrée à une démonstration de débroussaillage et valorisation des espaces pastoraux, organisée par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.



Session organisée avec le soutien de :



En partenariat avec :



Communes forestières Haute-Garonne

Mairie 31440 ESTENOS • 04 11 75 85 17

haute-gronne@communesforestieres.org • f • in • collectivitesforestieres-occitanie.org



INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.

En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.

Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.

Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.

Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet :

www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/

L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.